

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-réurrence	Objet	Période
<input type="checkbox"/> En numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Fonctionnement global	<input type="checkbox"/> Annuel ou ponctuel
<input type="checkbox"/> En nature	<input type="checkbox"/> Renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> Projet(s)/actions(s)	<input type="checkbox"/> Pluriannuel

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional

Direction/Service

Conseil départemental

Direction/Service

Commune ou Intercommunalité

Direction/Service

Établissement public

Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : SPORTS CULTURE LOISIRS.....
Sigle de l'association : SCL..... Site web : sclportbrillet.clubeo.com.....

1.2 Numéro Siret : I 4 I 9 I 0 I 8 I 4 I 5 I 7 I 6 I 5 I 0 I 0 I 1 I 1 I 8 I

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : I W I 5 I 3 I 2 I 0 I 0 I 0 I 9 I 2 I 8 I
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date I I I I I I I I I I
Volume : I I I I Folio : I I I I Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Parc du Docteur Augéard.....
Code postal : 53410..... Commune : PORT BRILLET.....
Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :
Code postal : Commune :
Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)
Nom : GAIO..... Prénom : Nathalie.....
Fonction : Présidente.....
Téléphone : 06 77 72 80 41..... Courriel : scl.comitedirecteur@gmail.com.....

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)
Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Jeunesse Sports.....	n°53-82-63.....	20/12/1982.....
.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : I 2 I 1 I 1 I 0 I 7 I 9 I

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

Fédération Française de Triathlon.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui lesquelles ?

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	130
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	0
Nombre total de salarié(e)s :	0
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents : <i>Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ prévisionnel de l'association

Année 20 24 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	4500	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	6740
Achats matières et fournitures	4500	73 – Dotations et produits de tarification	6750
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation²	10070
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
61 – Services extérieurs	7200		
Locations	2700		
Entretien et réparation			
Assurance	4500	Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	2250	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2250		
Publicité, publications			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres		Commune de Port Brillet	7000
63 – impôts et taxes	0	Laval Agglomération	2570
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	500
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante	9730	75 – Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières	722	76 – Produits financiers	842
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	24402	TOTAL DES PRODUITS	24402
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	24402	TOTAL	24402

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Organisation du Triathlon des Étangs, les 1er et 2 juin 2024, par le SCL de Port Brillet

Objectifs :

Cette manifestation a pour objectif de promouvoir le triathlon qui se pratique à Port Brillet, dans un environnement agréable, entre eau et forêt. Le cadre est très apprécié des sportifs et du public. Le lieu permet au public d'encourager les coureurs tout au long du parcours. Ce week-end, c'est aussi un peu plus d'une centaine de bénévoles qui veille à la bonne organisation des épreuves et à la sécurité des sportifs et du public, dans la bonne humeur. Cette manifestation est l'occasion de dynamiser la commune et de rassembler les Brilllets Pontins dans un esprit convivial.

Description :

Le SCL organise cette année le Triathlon des Étangs.

Au cours de ce week-end sont proposés plusieurs niveaux de compétitions permettant aux sportifs de haut niveau, mais aussi aux amateurs, de participer à l'ensemble des épreuves (natation, vélo et course à pied), sur des distances différentes.

Le départ est donné au plan d'eau de Port Brillet pour la natation. Les sportifs s'engagent ensuite à vélo sur une boucle traversant des communes riveraines. Pour la course à pied, la proximité du bois permet un parcours varié, à l'ombre des arbres. Les coureurs terminent leur épreuve au bord du plan d'eau où le public et leurs familles les attendent. A l'issue de la course, des récompenses sont remises aux vainqueurs sous les applaudissements. Le SCL offre à chaque participant un verre de cidre local ainsi qu'une galette saucisse pour les remercier de leur participation.

Le samedi après-midi, une épreuve découverte est proposée aux enfants (environ 50 participants). Une autre s'adresse aux jeunes et aux adultes qui participent soit en équipe soit en individuel. Là, ce sont environ 120 coureurs dont 60 locaux.

Le dimanche matin, les épreuves sont réservées aux licenciés individuels ou adhérents à des clubs de triathlon, sur des distances accessibles aux débutants dans la discipline.

Le dimanche après-midi est réservé aux plus chevronnés sur des longues distances en natation, vélo et courses à pied.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femme-homme, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, ...

6. Projet – Objet de la demande (suite)**Territoire :**

La manifestation se déroule à Port Brillet (Mayenne), commune idéalement située à 20 minutes de Laval, 45 minutes de Rennes et 20 minutes de Vitré.

La proximité de l'autoroute facilite l'accès à la commune pour les plus éloignés.

Port Brillet fait partie des 14 communes de l'ex Pays de Loiron. Elle est rattachée à Laval Agglomération depuis le 1er janvier 2019.

Le cadre de la commune permet de centraliser le départ de chaque épreuve sur le parking de la gare. La proximité de ce parking, de l'étang et de la forêt en fait un atout pour organiser les épreuves que le public peut suivre tout au long du parcours.

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES » au budget du projet) :

Pour ce week-end sportif, la commune met à la disposition du SCL, l'espace nécessaire à la bonne organisation de la manifestation. Elle prête des véhicules communaux, les barrières de sécurité, donne un accès au coffret électrique. Un artisan est bénévole de l'événement où il met à disposition un véhicule qui ouvre la course cycliste. Le Crédit Mutuel est partenaire et fournit les accessoires de sécurité et participe aux récompenses. Les propriétaires de l'étang et de la forêt donne accès à ces lieux. Les ambulances DELAHAYE de Port Brillet sont présentes sur le site pendant les épreuves. Quelques 130 bénévoles encadrent l'ensemble des courses pour assurer le bon déroulement des épreuves et la sécurité de tous. Pour pouvoir accueillir un maximum de sportifs, le SCL loue des bracelets électroniques qui permettent d'enregistrer les scores des coureurs à la fin de chaque épreuve et d'établir un classement au plus vite.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	130	
salarié(e)s	0	
Dont CDI		
Dont CDD		
Dont emplois-aidés ⁴		
Volontaires (Services Civiques...)	0	

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) **01/06/2024** au **02/06/2024**

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Augmentation de la capacité d'accueil
- Le nombre de participants
- L'engagement des bénévoles
- Le retour financier

4 Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

6. Budget⁵ du projet

Année 2024 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	4500	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	2500
Achats matières et fournitures	4500	73 – Dotations et produits de tarification	6000
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation⁶	4614
61 – Services extérieurs	2500	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance	2500	Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	4630	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4600		
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions	30	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres		Subvention municipale	2000
63 – impôts et taxes	0	Laval Agglomération	2614
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante	520	75 – Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	12150	TOTAL DES PRODUITS	13114
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	12150	TOTAL	13114

La subvention sollicité de 2614 €, objet de la présente demande représente 20,00 % du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom) **Nathalie GAIO**

représentant(e) légal(e) de l'association : **SCL de Port Brillet**

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci⁸

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ ;

inférieur ou égal 500 000 euros

supérieur à 500 000 euros

- demander une subvention de :

.....2614 € au titre de l'année ou exercice 20 24.....

..... € au titre de l'année ou exercice 20

..... € au titre de l'année ou exercice 20

..... € au titre de l'année ou exercice 20

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le 15/12/2023

à **Port Brillet**

signature



8 « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »

9 Déclaration de changement s de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.

10 Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.